

**République Française - Département du Nord**  
**Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes**  
**Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc**  
**59363 AVESNES SUR HELPE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 7 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre 2024 à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du 29 septembre 2024.

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 54

Etaient présents : 34

Etaient absents : 9

Etaient excusés : 1

Procurations : 10

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.  
Monsieur Blomme est désigné Secrétaire de Séance.

**Délibération n° 32-2024**

**OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE DE VICE-PRESIDENT**

M. le Président rappelle à l'assemblée le décès de M. Erphelin en date du 13 août 2024, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Vu** l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les dispositions relatives aux maires et adjoints sont applicables au président et membres du bureau ;

**Considérant** que le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président est actuellement vacant ;

**Considérant** que le bureau compte 11 Vice-Présidents, mais que ce nombre pourrait être diminué à 10 Vice-Présidents, sans que la bonne marche des services ne soit altérée,

Il propose, en conséquence, de supprimer un poste de vice-président, suite au décès de M. Erphelin.

**Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,**

**Considérant** qu'il est possible, sans altérer la bonne marche des services, de réduire le nombre des vice-présidents et de le porter à 10 vice-présidents ;

**Cette proposition est soumise au vote qui s'est déroulé à main levée.**

**Nombre de votes** : 44

**Contre** : 4 voix

**Abstentions** : 4 voix

**Pour** : 36

**DÉCIDE** : Un poste de vice-président est supprimé pour la durée du mandat du comité syndical, portant ainsi le nombre de vice-présidents à 10,

L'ordre des nominations des vice-présidents s'en trouve automatiquement modifié, chacun des vice-présidents d'un rang inférieur à celui du vice-président qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang dans l'ordre des nominations des vice-présidents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,

Fait en séance, les jour, moi et an susdits

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....  
Transmis à la Sous-Préfecture le.....  
Reçu le .....  
Identifiant de Télétransmission